

EXPLICATIONS

Contacts étroits :

- Travailleur qui a été à moins de 2 mètres d'un cas COVID-19 confirmé ou cas suspect, pendant plus de 15 minutes cumulatives dans les 48 heures avant le début des symptômes jusqu'au départ en isolement du cas confirmé et qu'il n'y avait pas de protection¹.
- Travailleur qui a fait du covoiturage avec un cas COVID-19 confirmé (voitures personnelles, taxi, navette ou autobus) dans 48 dernières heures avant le début des symptômes jusqu'au départ en isolement du travailleur symptomatique, si assis à moins de 2 mètres les uns des autres pour une durée de plus de 15 minutes cumulatives et qu'il n'y avait pas de protection¹.
- Un secouriste qui a été en contact (mains ou visage) avec les sécrétions (salive, sang, urine, etc.) d'un travailleur qui est un cas COVID-19 confirmé ou cas suspect.

¹ Protection :

- Masque de procédure (masque chirurgical) ET lunettes ou visière portés par le travailleur exposé
- Masque de procédure seulement, mais porté par tous les travailleurs ET si le travailleur exposé n'est pas en contact avec de la clientèle et/ou des livreurs.
- Barrière physique (séparateur physique, ex. : plexiglas) entre les travailleurs

Notes : Le couvre-visage (masque artisanal) n'est pas un équipement de protection individuel et n'est donc pas considéré comme une protection. La visière portée seule (sans masque de procédure) n'est pas une protection suffisante.

Fièvre :

- Une fièvre intermittente, c'est-à-dire, qui part et revient, répond également à ce critère. Une mesure unique de la température égale ou supérieure à 38°C prise à la bouche répond également à ce critère.

De la toux :

- De rares personnes, par exemple les fumeurs chroniques, peuvent présenter de la toux sur une base régulière. Une toux habituelle ne répond pas à ce critère, mais toute modification de la toux, par exemple son augmentation en fréquence ou l'apparition de crachats, répond à ce critère.

De la difficulté à respirer :

- Certaines personnes, par exemple les asthmatiques, peuvent avoir des raisons propres à leur condition et non liées à la COVID-19 qui expliquent leurs difficultés à respirer. Toute difficulté à respirer qui n'a pas de cause évidente (ex : nez bouché), répond à ce critère.

Perte soudaine de l'odorat ou du goût :

- Une perte d'odorat nez bouché avec ou sans perte du goût répond à ce critère, qu'elle soit isolée ou combinée à d'autres symptômes.